



MAIRIE de NOSTANG

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	5	12	16

Date de la convocation : 01/09/2026

Date d'affichage : 04/09/2026

VOTE

A l'unanimité

Pour : 16

Contre :

Abstention :

Secrétaire de séance : ANDRÉ Hervé

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le quatre septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : Présents : GOURDEN Jean-Pierre, ANDRÉ Hervé, BLAYO Jean-Marie, GUYONVARCH David, HALLOIN Sandrine, KOWAL Lucie, LE BELLOUR Julien, LE FRAPPER Mélinda, L'HERMITTE Sarah, LOËZIC Pierre-Alain (arrivée à 19h15 D-09-081), MACKOWIAK Hélène (arrivée à 19h14 D-09-081), THOMAS Véronique, THOMAS Anne-Laure, TRECANT François.

Absents excusés 5 : AMAND Erik pouvoir à Jean-Marie BLAYO, BROQUARD Ghislaine pouvoir à Hervé ANDRÉ, DUPLESSIS SAINT REQUIER Fabien pouvoir à Pierre-Alain LOËZIC, LE BIHAN Anne-Françoise, pouvoir à GOURDEN Jean-Pierre / LE GULUDEC Antoine pouvoir à GUYONVARCH David.

Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents (sans pouvoir) :

D-2026-09-079

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire fait lecture et propose d'approbation du procès-verbal de la séance précédente en date du 06 juillet 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2026 joint en annexe,

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 06 juillet 2026 a été transmis aux conseillers municipaux pour lecture préalable et qu'il n'a fait l'objet d'aucune remarque,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations complémentaires sont à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune observation n'étant formulée ;

Le Conseil municipal,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2026 à l'unanimité des membres présents et représentés.
- Le procès-verbal sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Nostang.
- Suivent les signatures au registre.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,

ANDRÉ Hervé

Le Maire,

Jean-Pierre GOURDEN

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Nostang, le 17 septembre 2026

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

